

Janvier
2018

Votre lettre
d'inf'

Oh

www.omhgrandnancy.fr

2018

ÉDITO

Madame, Monsieur,

A l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne connaissons pas encore les dispositions définitives du Projet de loi de finances 2018 et les impacts de celui-ci sur l'OMh du Grand Nancy.

Cependant, tout nous laisse à penser que vous serez confrontés à une baisse des APL et que l'on exigera de votre office une diminution des loyers pour compenser cette baisse affectant par là même nos recettes et notre capacité à construire, à réhabiliter et à assurer nos missions de maintenance et d'entretien.

Au final, ce seront donc bien les locataires et les demandeurs de logements sociaux qui seront pénalisés par la réforme des APL voulue par le Gouvernement.

Pour autant nous explorons toutes les pistes de réorganisation interne et de mutualisation entre services avec comme objectif de faire AUTANT avec MOINS même si des choix difficiles seront à faire.

De même avec les trois autres Offices Publics de l'Habitat présents en Meurthe-et-Moselle, nous travaillons à jeter les bases d'une communauté d'offices pour une coopération renouvelée.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, nous vous présentons nos vœux les plus sincères. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que l'année 2018 soit faite de fraternité et de solidarité.

*Quand il ne reste que l'essentiel,
pour nous l'essentiel c'est vous !*



Laurent HÉNART
Président
de l'OMh du Grand Nancy



Frédéric RICHARD
Directeur Général
de l'OMh du Grand Nancy

STOP !

Nous devons rappeler, **pour votre sécurité**, qu'il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les parties communes de vos immeubles (hall, palier, escalier, couloir, ascenseur, local poubelles).

Le fait d'encombrer une partie commune avec une poussette, un vélo, des jouets, des étagères, un meuble d'appoint ou un objet encombrant représente une entrave aux secours en cas d'urgence.

Qu'il s'agisse d'une urgence pour porter secours à un locataire ou d'un sinistre comme un incendie, les objets laissés

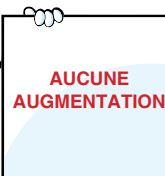
dans les parties communes vont ralentir l'accès des professionnels et peuvent aggraver un début de feu ou sa propagation.

Les médecins, pompiers, forces de l'ordre doivent pouvoir accéder à tous les niveaux et logements sans être gênés ou ralentis.

Le prestataire ou personnel de l'OMh qui effectue le ménage doit pouvoir nettoyer les parties communes sans avoir à déplacer quoi que ce soit ; Il en est de même pour l'accès aux gaines techniques pour le personnel qui assure la maintenance et l'entretien.



Loyers et charges



En application de la réglementation et après décision du Conseil d'Administration de l'OMh du Grand Nancy, votre loyer, ou indemnité d'occupation de votre logement et de vos annexes (cave, jardin, terrasse) ainsi que de votre stationnement, si vous êtes titulaire d'un contrat, **NE SUBIRA AUCUNE AUGMENTATION AU 1^{er} JANVIER 2018** ;

Les provisions de charges générales et individuelles seront revalorisées en raison de l'évolution des contrats d'entretien et des tarifs de l'électricité et du gaz, de vos consommations individuelles, et seront ajustées en fonction de la typologie et/ou de la surface de votre logement.

Si votre logement est équipé d'un compteur de calories, on vous informe de la mise en place d'une provision « Location/Entretien/Relève » d'un montant d'environ 4 € par mois, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le service de la gestion locative reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Radio utile au service de tous

Jocelyne SANTERRE et **Agnès ROBERT**, administrateurs-locataires pour l'association CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) vous donnent rendez-vous Le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 17h à 18h sur Radio Caraïb Nancy 90.7 FM, pour écouter « Citoyens au quotidien », l'émission mensuelle de la CLCV.

Au sommaire de l'émission :

Des sujets sur le logement (charges locatives, entretien, réparation, préparation des élections HLM de 2018 ...), la consommation (téléphonie, internet, banque, achats ...) et tout ce qui touche notre quotidien.

Pour contacter l'association CLCV :

CLCV Malzéville - Saint-Max – Bâtiment Franklin – 60 rue du Colonel Driant – 54220 Malzéville
Tél. : 03 83 29 10 96 –
Mail : malzeville@clcv.org

Permanences (accueil, règlement de litiges) :

- Le lundi de 14h30 à 17h à l'espace Champlain – 75, rue Alexandre 1^{er} à Saint-Max. (accessible aux personnes à mobilité réduite) - Bus n°7- Arrêt Jacques Cartier.
- Le vendredi de 16h à 19h Bât Franklin – 60, rue du Colonel Driant à Malzéville. Bus n°7 - Arrêt Alexandre 1^{er}. (Possibilité de prendre rendez-vous pour un autre jour ou créneau).

CLCV Meurthe-et-Moselle – 17 place du Colonel Fabien – 54000 Nancy
Tél. : 03 83 32 98 62 –
Mail : meurthe-et-moselle@clcv.org
Permanences de règlement de litiges : sur rendez-vous.



Retrouvez les émissions « le forum de l'OMh » sur **RCN, 90.7**, chaque 2^{ème} lundi du mois à 9h et en podcast sur le site **rcn-radio.org**.

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.
Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.
Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.
Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/
Décembre 2017. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.

